# APRÈS ART. 13 N° 1660

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

Nº 1660

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## **APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

Après l'article 4124-1 du code de la défense, il est inséré un article L. 4124-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 4124-2 – I. – Le collège d'ombudsman militaire est chargé d'émettre des recommandations sur l'amélioration des dispositifs de lutte contre les discriminations dans les forces armées, sur l'accès au droit des militaires et sur l'attribution de la protection fonctionnelle. Il établit un rapport tous les cinq ans, sur la base des saisines dont il aura fait l'objet mais aussi de visites au sein des forces armées et de rencontres avec tous les acteurs de la concertation. Il peut notamment entendre les inspecteurs généraux d'armées, les inspections et le président de la commission des recours militaires.

 $\ll$  II. – Le collège d'Ombudsman n'implique pas de moyens mis à disposition des parlementaires. Il constitue une simple fonction accessoire de leur mandat. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

La fonction d'ombudsman militaire suédois médiateur (du ». « défenseur » ou « protecteur ») connaît des acceptions et contours distincts d'un l'autre. Elle est généralement assurée par une autorité dont pays champ de compétence porte sur des différends dans le secteur public militaire et APRÈS ART. 13 N° **1660** 

peut par ailleurs comprendre la promotion du respect des droits de l'Homme, dont les questions de genre, de diversité et celles liées aux handicaps au travail. À partir plaintes ou d'affaires individuelles, certains Ombudsman se saisissent générales pouvant avoir un d'enquêtes plus retentissement sur le commandement préparation des forces. la En France et au ministère des Armées, qui n'utilise pas le terme, l'arrêté du 30 mars 2015 relatif à la fonction de médiateur militaire a confié cette fonction Les inspecteurs généraux inspecteurs généraux des armées. ne participent généralement pas ou de manière très exceptionnelle aux instances ou réunions instances internationales des Ombudsman militaires. L'activité déployée par ses n'est pas connue du ministère. Le groupe LFI - NUPES le regrette et préconise de modèles étrangers pour renforcer le rôle de contrôle du Parlement s'inspirer des condition militaire, renforcement la un d'autant souhaitable et légitime que le statut militaire est en grande partie fixé par le législateur.

Le collège sera composé de 4 parlementaires, et devra refleter au mieux la composition de l'Assemblée nationale.